

-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AVRIL 2026**

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	27
De présents	24
De votants	27

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.SIBELLA Christian.

**Etaient présents** : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-Mme SCHMITT-M.SULLI-Mmes COLMET-OSOWSKI-MM.HILLARD-SIBELLA-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-LHULLIER-SEROT-COMMITO-LOCATELLI-DI POMPEO-CLEMENT CHILLOTTI-MM.POIRIER-LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHI-ZANCHIN-PESCE-HAMER

**OBJET**  
**N° 2026-4-14**

**Affectation des résultats**  
**Exercice 2025 - Commune**

**Excusés** :

M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN  
M.FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI  
Mme MAURY ayant donné pouvoir à M.PESCE

**Absent** : /

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 4 mai 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 avril 2026.

Le Maire,



Conformément aux articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats, et après avoir approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets principal et annexes il est proposé au conseil municipal, d'approuver l'affectation des résultats selon les modalités suivantes :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2025, le budget de la commune présente :

- à la section de fonctionnement un excédent de 338 143,18 € hors restes à réaliser
- à la section d'investissement un déficit de 246 191,42 € hors restes à réaliser et un déficit de 51 191,42 € si on tient compte des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat au BP 2026

RECU EN PREFECTURE  
Le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- \* affecter en R002 résultat reporté le montant de 286 951,76 €
- \* affecter au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé le montant de 51 191,42 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Grandmougin*  
Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com